



Retour sur le CHSCTM du 7 mai 2021

A quelques jours d'une première phase de réouverture décidée, si ce n'est imposée coûte que coûte par le gouvernement pour le 19 mai, un CHSCTM consacré aux conditions de réouverture des lieux culturels a donc été programmé ce 7 mai. Il faut croire que le sujet était suffisamment d'importance pour que la ministre vienne en personne nous faire des annonces. Celles-ci avaient déjà été grandement distillées à la fois par Emmanuel Macron dans la presse quotidienne régionale du 29 avril puis par la ministre elle-même, le 3 mai, à l'occasion d'une séance de questions des parlementaires¹. Ce qui explique probablement que l'administration se soit abstenue de nous transmettre la moindre documentation ni le moindre commencement d'un plan d'action. C'est également par voie de presse que les responsables des établissements publics ont pris connaissance des nouveaux protocoles.

Face à la réprobation unanime des représentant.es du personnel qui, une nouvelle fois, ont dénoncé ce nouveau dysfonctionnement contraire à la réglementation, la ministre s'en est sortie par une pirouette. Elle nous a assuré que les protocoles sanitaires sectoriels n'avaient pas été transmis pour la bonne raison qu'ils n'existaient pas ou étaient en cours d'élaboration. Elle est venue pour écouter nos questions, propositions et observations qu'elle entendait bien faire remonter au Centre Interministériel de Crise. Lequel prendra bien entendu en compte (ou pas) nos observations. Ces protocoles, une fois validés par cette instance, seront transmis au membre du CHSCTM et leur déclinaison opérationnelle fera l'objet d'une consultation pour avis dans les CHSCT locaux. Elle est pas belle l'histoire !

Principaux points commentés de l'intervention de Roselyne Bachelot

*Sur les conditions de travail

La ministre a salué l'investissement sans faille des agent.es du Ministère qui ont su constamment s'adapter pour faire face d'abord à un confinement strict qui a profondément bouleversé leur quotidien, l'organisation du travail, leur lieu d'exercice, le contenu de leur activité. Elle a salué le professionnalisme et les efforts des agent.es des lieux culturels ayant maintenu leur activité au cours des derniers mois (écoles, Archives, bibliothèques), permettant l'accueil du public. Le service public de l'archéologie préventive a pu continuer à fonctionner grâce aux DRAC, à l'INRAP et aux opérateurs agréés. Elle s'est aussi félicitée du déploiement massif du télétravail qui aurait été supérieur aux autres ministères, de la fourniture d'outils adaptés, toujours en cours. Les agent.es ont ainsi pu accompagner au mieux l'ensemble des secteurs pour préparer la reprise des activités culturelles dans toute leur diversité sur l'ensemble du territoire. Certes, il faudra ressouder les collectifs de travail qui ont pu souffrir de ces confinements successifs. Elle s'en remet à l'enquête que le Ministère va engager dans les prochaines semaines sur l'impact de la crise sanitaire sur la santé psychique des agent.es. Enquête qui devra contribuer à nourrir la réflexion, à orienter les actions qui devront être entreprises collectivement pour contribuer au bien être de toutes et tous. Sonnez trompettes et clairs alors que nous attendons toujours le retour d'expérience du premier confinement, maintes fois promis, jamais réalisé !

Chacun.e d'entre nous pourra juger ses déclarations à l'aune de ce que nous avons subi depuis près de 14 mois. Des agent.es ont été contraints de travailler en présentiel même quand le taux d'incidence était particulièrement haut. Des salles de lecture ont dû fermer à cause des risques de contamination. Des chantiers de fouille préventives ont du également mettre un terme temporaire à leur activité en raison de cas positifs.

Nous avons convié des camarades du Louvre, de Versailles, de la Bnf, de la RmnGP, du SCN de Compiègne-Blérancourt à venir s'exprimer pour apporter leur témoignage.

A la BnF, la direction s'est montrée particulièrement peu intéressée à protéger les agent-es quand les courbes montaient en flèche sur plusieurs semaines. Elle a constamment fait le choix de la précipitation,

1, https://videos.assemblee-nationale.fr/video.10708375_6090546b4cbd9.2eme-seance—questions-sur-la-strategie-de-reouverture-des-lieux-de-culture-dans-le-cadre-de-la-pan-3-mai-2021,

brûlant toutes les étapes et faisant fi de toute prudence alors même que l'épidémie continuait de circuler à un niveau soutenu. Les agent.es, en particulier les catégories C, ayant continué à travailler sur site, sont épuisé.es par la crise sanitaire, par les changements incessants d'organisation du travail et des consignes, par le fait de ne pas être entendu.es. Sans attendre le CHSCTM, la direction a choisi de mettre en œuvre dès le mois de juin une reprise presque totale de l'activité sur site (retour à 5 jours sur 5 de présence pour les agent-es ne pouvant télétravailler soit les catégories C et une partie des B, ouverture les soirs et week-ends), seules les jauges de 50 % étant maintenues dans les espaces publics. Si ce projet de retour à « la normale » est dangereux d'un point de vue sanitaire, faisant fi du principe de progressivité, il est en outre irréaliste au regard des effectifs. Les services ont pourtant fait remonter leur incapacité à tenir une ouverture les week-ends par exemple. Entre le sous-effectif chronique (la BnF a perdu 300 postes en 10 ans), les personnels en ASA et les absences pour cause de covid, la situation est déjà intenable pour les agent.es. En outre la direction a décidé d'étendre l'amplitude horaire d'ouverture au-delà de ce qui est prévu dans le cadre réglementaire : pour le mois de juin les expositions ouvriraient ainsi le dimanche matin !

A Versailles, le CHSCT a aussi été convoqué avant même le CHSCTM. Sa présidente a présenté pour avis un dossier précisant les jauges : 800 personnes par heure du 19 mai au 25 ; 1200 du 25 au 9 juin et 2000 du 9 au 30 juin. Elle a été interpellée sur la proximité des agent.es et le public dans les files d'attente alors que de nombreux cas COVID ont été comptabilisés, sur le manque d'effectifs particulièrement criant dans le cadre du plan vigipirate, sur l'absence de protocoles pour la réouverture des boutiques de la Rmn-GP.

Notre camarade de la Rmn-GP a abordé le sujet de l'aération des locaux alloués par les musées à son établissement. Ceux-ci apparaissent problématiques depuis le début de la crise. Quand les représentant.es du personnel demandent à la direction de la Rmn-GP la documentation attestant de la nature et du bon volume d'aération, celle-ci prétend qu'elle a du mal à l'obtenir. Ainsi, à Versailles, en juin 2020, la contrôleur de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France a pu constater un défaut d'aération à la boutique Citerne située en sous-sol. Au Louvre et à Orsay, les locaux de repos et de travail alloués aux conférenciers sont aveugles, donc sans fenêtres, ce qui ne permet pas d'aération optimale. A Picasso, les nouveaux aménagements de la boutique, présentent des défauts d'aération au niveau des réserves et des locaux partagés avec les prestataires. Les études scientifiques démontrent pourtant le rôle important des aérosols dans la propagation des virus. Malgré nos multiples demandes, nous n'avons pas obtenu d'engagements clairs du Ministère, permettant de garantir la sécurité des personnels. Pour SUD Culture, la reprise dans des lieux pas et mal aérés ne peut être possible. Concernant les questions propres à la reprise à court et moyen terme dans les locaux administratifs de la RMNGP, le projet de bureaux partagés, dit « flex-office » est complètement inadapté. Les probabilités de contamination sont bien plus grandes dans ces lieux. Pas non plus d'engagement du Ministère sur ce point. Enfin, les conférenciers s'inquiètent également des jauges des espaces muséographiques qui ne pourront pas être appliquées. Au-delà des jauges théoriques, qu'en est-il de la gestion salle par salle ? Comment sera pris en compte l'afflux de groupes de conférenciers libéraux (non soumis à une jauge) ou de groupes scolaires, dans des salles insuffisamment vastes pour garantir une jauge de 8m²/personne ? Mais pour le Ministère, la gestion des jauges n'est pas un problème !

* Les phases de reprise

La logique consiste à restreindre les jauges de fréquentation en les assortissant éventuellement d'un plafond et d'assouplir ces contraintes progressivement. Le 19 mai est le point de départ de la réouverture. Chaque structure va pouvoir déterminer un calendrier précis adaptée à ses spécificités. C'est un droit de rouvrir et non une obligation. Il conviendra de s'assurer qu'à chaque phase la tendance baissière de l'épidémie ne reparte pas à la hausse avant de passer à la phase suivante. Si la situation venait à se dégrader des mesures de freinage seront actionnées, de manière ciblée et territorialisée.

A compter du 19 mai, les musées, les monuments, les théâtres, les salles de spectacle en configuration assise, les cinémas, les centres et galeries d'art vont pouvoir rouvrir. Les salles pourront accueillir un maximum de 35% des spectateurs autorisés par la jauge de sécurité incendie, dans la limite de 800 personnes par salle. Pour les établissements de plein air, notamment pour les festivals assis, cette jauge s'appliquera, mais avec un plafond de 1000 personnes. En intérieur comme en extérieur, des sièges non occupés devront séparer les spectateurs ou les groupes de spectateurs dans la limite de 6 personnes venant ou ayant réservé ensemble. **A compter du 9 juin**, le pourcentage montera à 65% dans la limite de 5000 spectateurs. Des sièges non occupés devront séparer les spectateurs ou les groupes de spectateurs, cette fois

dans la limite de 10 personnes. Les établissements accueillant des événements de plus de 1000 personnes devront mettre en place un accès réglementé reposant sur la présentation d'un pass sanitaire, papier ou numérique.

Les musées, les monuments, les centres d'art rouvriront avec une jauge de 8 m² par visiteurs, les croisements des flux de visiteurs devront être limités. A partir du 9 juin, cette jauge sera abaissée à 4 m².

Les bibliothèques, les centres de documentation, les médiathèques, les Archives poursuivront leur activité dans des conditions équivalentes à celles d'aujourd'hui. Pour la ministre, les protocoles sanitaires ont très bien fonctionné et apparaissent suffisamment sécurisants tout en permettant l'accueil du public dans de bonnes conditions.

Les Conservatoires, lieux d'enseignement artistique, écoles de danse, de théâtre, de cirque, à compter du 19 mai, reprendront une partie de leurs activités en présentiel, les élèves seront accueilli.es, la danse ne pourra toutefois être pratiquée que par les mineur.es et sans contact. Le chant lyrique devra être limité aux pratiques individuelles. L'enseignement de la danse sans contact pourra reprendre par les élèves majeur.es à partir du 9 juin.

La réouverture des lieux culturels permettra la reprise de l'ensemble des activités d'éducation artistique et culturel conformément aux protocoles sanitaires validés pour chaque type d'ERP. Les règles de distanciation d'un siège entre spectateurs ou groupes de spectateurs dans la limite de 6 ou de 10 ne font pas obstacle à la venue de groupes scolaires constitués.

Les festivals et manifestations se déroulant sur la voie publique (Arts de la rue, festivals avec déambulation) ne pourront reprendre qu'à partir du 9 juin. Les organisateurs devront avoir fait validé au préalable les jauges maximales par les préfets.

Toutes ces restrictions seront levées à partir du 1er juillet mais il sera demandé de rester vigilant, de maintenir les gestes barrières. La jauge maximale des festivals extérieurs en configuration assise sera déterminée par les préfets en fonction de la situation sanitaire locale. Les spectacles et concerts en configuration debout pourront reprendre selon des protocoles adaptés.

*** Quid du pass sanitaire ?**

Roselyne Bachelot estime qu'un passeport vaccinal pour pénétrer dans des lieux culturels n'est pas acceptable. La réflexion en cours s'oriente plutôt sur un pass sanitaire dont la procédure n'est aboutie ni sur le plan technique ni sur le plan juridique. Il visera à réduire les risques liés à la réouverture, à compter du 9 juin, des activités regroupant un nombre important de personnes. Le Conseil scientifique a été saisi d'un avis sur l'opportunité des conditions d'utilisation, lequel est attendu d'ici l'examen par la commission des lois du projet de gestion de la sortie de crise sanitaire. Trois types de « preuves » sont envisagées : test négatif, test positif permettant d'indiquer l'immunité de la personne ayant déjà été infectée et certificat de vaccination. Les modalités de présentation pourront être au format électronique via l'application Tous Anti Covid, via un système de QR Code certifié, crypté, ou sous format papier intégrant un QR Code imprimable par le professionnel de santé qui a réalisé le test ou la vaccination ou à partir de notre espace AMELI pour le certificat de vaccination à partir du 18 mai ou à partir d'une plateforme nationale pour le résultats des tests.

Quel changement pour les agent.es de la sphère ministérielle ?

Les principes ministériels d'organisation sont maintenus. La protection des agent.es comme celle des publics reste la priorité. Le télétravail continue à être la règle chaque fois que cela est possible. Les dispositions relatives aux agent.es reconnu.es vulnérables demeurent inchangées, le télétravail étant privilégié lorsqu'il est possible. Quand ce n'est pas le cas, les agent.es seront maintenus en ASA. Les agent.es devant assurer la garde d'enfants en raison de la fermeture de classe continueront à bénéficier d'ASA lorsque le télétravail n'est pas possible. Pour notre part, il est en effet insupportable d'entendre qu'il est possible de concilier télétravail et garde d'enfant ! Roselyne Bachelot appelle donc l'ensemble des encadrant.es du Ministère à faire preuve de bon sens, de compréhension et de bienveillance en pareille situation. Ces principes seront éventuellement actualisés lors du CHSCTM du 9 juin, avec probablement un assouplissement des règles en

matière de télétravail. La ministre invite l'ensemble des agent-es à recourir à la vaccination, démarche fondamentale pour atteindre le plus vite possible une immunité collective. L'encadrement doit mettre en place les facilités horaires nécessaires pour que chaque agent.e puisse y accéder.

SUD Culture Solidaires a pris acte de ce processus de réouverture. Nous attendions beaucoup plus de réponses et nous sommes sorti.es de ce CHSCTM avec plus de questions que d'informations. Particulièrement sur les moyens supplémentaires nécessaires pour concilier ouvertures au public et sortie d'épidémie qui s'inscrit dans un temps long avec de nouvelles flambées épidémiques qui ne sont pas à exclure. Nous ne sommes pas persuadé.es que ce soit à la hauteur de la situation sanitaire qui reste malgré tout préoccupante car même si la pression diminue, le virus circule encore à un niveau élevé.

Nous sommes favorables à ce que les décisions soient prises au niveau local puisque chaque lieu culturel est singulier, particulièrement dans le secteur muséal et les monuments historiques. Encore faudrait-il que les décisions prises au niveau local ne soient pas contredites par l'administration centrale notamment sur la généralisation des masques FFP2 auquel s'est constamment opposé le secrétaire général du Ministère. Ils sont pourtant considérés comme une meilleure protection. Nous voulons également que soient installés des capteurs de CO2 et des machines de renouvellement de l'air. Quant aux vaccinations, demander aux agent.es de se débrouiller pour trouver des doses disponibles n'est pas satisfaisant. Le Ministère doit avoir une politique de vaccination offensive à l'exemple de ce qui se fait, entre autres à Versailles et au Louvre, où la vaccination est faite par le médecin du travail, ce qui mériterait d'être généralisé à tous les Établissements Publics. Nous souhaitons également que soient mis en place des autotests comme dans l'éducation nationale pour protéger au maximum les agent.es en contact régulier avec le public. Pour l'instant, l'administration centrale s'est engagée à donner la priorité aux écoles nationales et territoriales de l'enseignement supérieur dépendant du Ministère afin de permettre à chaque étudiant.e et enseignant.e de se tester une fois par semaine. Ces autotests sont pris en charge par le Ministère. Leur déploiement sur d'autres établissements pourra être testé si cela correspond à une demande et si ça facilite l'organisation.

Et le mouvement d'occupation ?

Nous aurions souhaité interroger la ministre sur le mouvement d'occupation initié il y a deux mois qui va percuter les réouvertures d'un certain nombre d'établissements. Mais elle était déjà partie. Des directions ont d'ores et déjà fait donner la cavalerie pour en expulser les occupant.es ! Nous dénonçons par ailleurs fermement l'agression par des nervis d'extrême droite contre nos camarades occupants le théâtre d'Orléans ont subi une attaque d'un groupe d'extrême droite dans la nuit de samedi à dimanche. Avec la CGT spectacle, nous constatons qu'un véritable plan pour l'emploi se fait toujours attendre tous comme des mesures sur l'assurance chômage et les droits sociaux. Nous avons rappelé l'engagement de la directrice de son cabinet, pour l'instant non respecté, d'organiser des discussions sur les pistes évoquées par le rapport Gauron. Pour en rester dans le cadre du CHSCTM, les personnels en contact avec le public semblent les oubliés des mesures sanitaires qui sont essentiellement en direction des publics.

Quand la ministre fait une annonce au débotté !

Faire de la câlinothérapie envers les agent.es, c'est bien. Les récompenser en espèces sonnantes et trébuchantes, c'est mieux. Roselyne Bachelot a donc annoncé un rattrapage indemnitaire par la remontée des socles de l'IFSE dès cette année en donnant la priorité aux agent.es titulaires des catégories C et B. Ils seront rehaussés à 4600 euros brut pour les premiers (au lieu de 3600 euros). Et à 6200 euros pour les agents de catégorie B (au lieu de 6000 euros). Le paiement interviendra en fin d'année avec effet rétroactif au 1er juin. Cette revalorisation est aussi censé atténuer en partie les baisses de rémunération au service fait sur les plus bas salaires en 2020 et 2021. Ainsi un AASM rémunéré au montant indemnitaire plancher verra son salaire annuel augmenter de 580 euros en 2021. Il semble que ces mesures aillent au-delà de ce qui était prévu pour 2021. Il n'en reste pas moins que les faibles montants annoncés restent essentiellement cosmétiques et ne seront pas de nature à réduire fondamentalement les inégalités que nous connaissons dans ce Ministère. Une présentation de la politique indemnitaire fait justement l'objet d'une réunion ce lundi matin sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Pour l'instant, nous estimons que nous sommes encore loin du compte par rapport à d'autres ministères.

SUD Culture Solidaires, le 10 mai 2021.